

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

**Lundi 7 Septembre 2015 à 20h30**

Convocation le 01/09/2015

affichage le 11/09/2015

**Étaient présents :** Mesdames Joss BERNARD, Josette PAILLARD, Valérie QUEUCHE, Nadine BOUTER-TURILLON, Jocelyne DUVAL, Céline MAUCHAMP et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Patrice PROST, Ludovic GERBER

**Procurations :** Martine ALBAN à Josette PAILLARD, à Ludovic GERBER

**Secrétaire de séance :** Christophe THEVENOT

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 6 juillet 2015, quelques modifications y sont apportées :

- Pour le vote du FPIC il y a eu 1 contre et non 1 abstention,
- Pour le renouvellement du bureau de l'AF, M. Prost précise que le Conseil doit proposer des personnes qui seront ensuite validées par la chambre d'agriculture. Un conseiller peut être membre du bureau en tant que propriétaire ou exploitant. M. le Maire précise qu'il a adressé un courrier à tous les membres actuels pour savoir s'ils souhaitent rester au bureau. La délibération du Conseil pourra alors être complétée.

## Ordre du jour

### **Affaires générales**

Modifications budgétaires

Horaires agence postale

AMF – Motion sur la baisse massive des dotations d'Etat

### **Voirie - Urbanisme**

Pétition traversée Châteauneuf

Travaux traversée des Minerais et Place Centre Bourg

### **Bâtiment**

Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé ADAP

### **Environnement**

Coupe de bois

### **Questions diverses**

### **Affaires générales**

### **Modifications budgétaires**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, les modifications budgétaires suivantes :

#### Section investissement

- Cpte 16878-041 -97 927 €
- Cpte 1328-041 +91 044€
- Cpte 238-041 + 6 883 €

### **Horaires agence postale**

M. le Maire indique qu'une réflexion doit être menée pour adapter ou pas les horaires de la poste afin d'être en cohérence avec les besoins et attentes des usagers (ouverture plus tôt en fonction de la levée du courrier par exemple).

Après délibération, le Conseil municipal souhaite obtenir des statistiques précises par l'agent communale afin d'évaluer la fréquentation de la poste avant de modifier les horaires d'ouverture, notamment sur les tranches horaires après 18h00 et le samedi matin.

### **AMF – Motion sur la baisse massive des dotations d'Etat**

Suite à la baisse importante des dotations de l'Etat aux collectivités, l'association des Maires de France (AMF) a souhaité réagir en demandant le vote d'une motion ainsi que l'organisation d'une journée d'action le 19 septembre prochain.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

#### *Voirie - Urbanisme*

### **Pétition traversée Châteauneuf**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une pétition des habitants de la traversée de Châteauneuf qui souhaiteraient une limitation de vitesse à 70 km/h voire 50 km/h ainsi que l'implantation d'un passage piéton sur la RD 673. Cette pétition a également été adressée au Département gestionnaire de cette voie sur cette partie située hors agglomération.

Le Maire expose la réponse du Département (dont les arguments rejoignent ceux qu'il avait déjà développés auprès de certains riverains). La réalisation de travaux d'aménagements lourds n'est pas aujourd'hui envisagé. Néanmoins, un courrier sera fait aux pétitionnaires et la commission voirie examinera ce dossier.

### **Travaux traversée des Minerais et Place Centre Bourg**

Le Maire demande au Conseil municipal de valider la proposition de la commission d'achats pour les travaux des Minerais et Place Centre Bourg.

- L'entreprise BONNEFOY a été retenue pour les travaux des Minerais pour un montant de 128 548.08 € HT
- L'entreprise SJE a été retenue pour les travaux de la Place Centre Bourg pour un montant de 110 225.85 € HT.

M. le Maire indique que ces travaux devront débuter dans les meilleurs délais, la réfection des trottoirs, intégrée dans la consultation de la place centre bourg, devenant très prioritaire.

### **Bâtiment**

#### **Validation de l'Agenda D'Accessibilité Programmé - ADAP**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est obligatoire que sous un délai de trois ans, les bâtiments publics soient mis aux normes pour les personnes handicapés.

Pour cela la commune doit établir et valider un agenda d'accessibilité programmé, (AD'AP) qui regroupe les travaux à faire, leur coût et leur programmation à l'horizon des 3 ans.

Madame PAILLARD expose cet agenda au Conseil municipal ainsi que les enjeux financiers estimés à environ 15 000 € pour les trois ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Valider l'engagement de la commune dans l'agenda d'accessibilité programmée, sur une période de 3 ans,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer l'AD'AP et à signer toute pièce en lien avec ce dossier.

### **Environnement**

#### **Coupe de bois**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2016 dans les parcelles 6.7.9.10.13 (résineux),
- Refuse l'inscription des parcelles 2.11.15 pour le motif suivant : compensation du volume prélevé dans la parcelle 13 (sanitaire) en 2015.

### **Questions diverses :**

1. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de signalisation au niveau du rond-point pour les nouvelles écuries de M. Martinot. Conformément à la politique de signalisation locale mise en place, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

2. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental précisant que le projet de déclassement ou transfert de certaines routes départementales avait été arrêté en mars dernier. La commune n'étant ni moteur ni demandeuse à la base prend acte de cette décision.

3. M. le Maire informe le Conseil municipal d'un remboursement de 60 € de l'entreprise LIXXBAIL concernant le contrat de location du photocopieur.

4. Mme BOUTER-TURILLON demande s'il existe une taxe de séjour sur la commune. Monsieur le Maire effectuera des recherches car il n'en a pas connaissance.

5. Mme BOUTER-TURILLON demande si les inscriptions à l'affouage ont débuté. Elles commenceront le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 octobre, en mairie, avec une attestation de responsabilité civile. Il est précisé qu'aucune inscription par téléphone ne sera prise en compte.

6. Mme BERNARD fait un point au Conseil municipal sur les différents travaux de fleurissement. Elle précise que les dépenses estimées à 800 € sont inférieures aux prévisions.

Elle fait part d'un nouveau projet au Conseil municipal concernant les décorations de Noël qui seront mises en place le 30 novembre pour fonctionner le 1<sup>er</sup> décembre. Le projet est estimé à 500 €.

7. M. THEVENOT informe le Conseil municipal que les agents vont disposer d'un ordinateur portable, d'une imprimante et d'un appareil photo pour un budget total de 500 €.

8. M. DARCQ précise au Conseil municipal que les cartes avantages jeunes ont été distribuées avec 170 cartes pour le secteur Doubs et 40 pour le secteur Jura. La commune participe à 50 % soit 3.5 €.

9. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'après consultation et comparaison que l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise JURA TEXTILE d'un montant de 2 327 € TTC pour le changement des rideaux de la salle polyvalente et de la salle des associations. Le Conseil municipal valide le devis à l'unanimité des présents.

10. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'après consultation et comparaison que l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise GEDIBOIS pour un montant de 1 411 € TTC pour le changement de 7 stores à la mairie, salle des adjoints, le couloir et la poste. Le Conseil municipal valide ce devis à l'unanimité des présents.

11. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que 15 clés ont été commandées à l'entreprise GEDIBOIS pour un montant de 800 € afin d'harmoniser les clés des différents bâtiments municipaux.

12. M. GOUNAND rappelle la décision du Conseil municipal concernant la charte d'entretien des espaces publics et son objectif qui est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines. Le niveau 1 ne semble pas suffisant pour s'engager dans une mise en œuvre concrète et le taux de subvention possible sera plus important avec un engagement au niveau 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (M. PROST ne participe pas au vote) des membres présents :

- accepte les termes du niveau 2 de cette charte, financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse à hauteur de 80%
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

13. M. FERRAND informe le Conseil municipal que les maires de PAGNEY et OUGNEY ont démissionné de leur fonction, ce qui engendre une nouvelle répartition

des délégués communautaires. Si aucun accord local n'est trouvé ni validé par la majorité qualifiée des communes membres c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera soit 39 délégués au total. Dans tous les cas le nombre de délégués pour Dampierre restera de 4. Les communes seront invitées à délibérer avant le 6 octobre 2015.

14. M. FERRAND demande au Conseil municipal l'avancée du dossier du trage devant le Mojo. Le Conseil municipal demande au Maire d'engager des négociations avec le propriétaire pour la rétrocession et la vente de celui-ci.

15. M. FERRAND, après contact avec Orange, informe le Conseil municipal que la cabine téléphonique située devant la mairie est très peu utilisée, à savoir 6 fois / an et demande à la supprimer. Constatant l'état de délabrement de la cabine qui ne sera pas réparée par Orange et compte tenu de la très faible utilisation de cette cabine, le Conseil municipal émet un avis favorable à sa suppression.

La séance est levée à 00h00